

Les petites entreprises se sont réjouies lorsque le ministre, au mois d'avril, a mentionné qu'il présenterait cette année une loi leur permettant d'émettre des obligations pour faciliter leur développement. Dans un communiqué daté du 13 juin, il a de nouveau mentionné qu'il présenterait bientôt ce projet de loi à la Chambre. Au point où nous en sommes, il semble peu probable qu'il soit déposé au cours de la présente session, et comme deux ou trois mois s'écouleront avant que les banques puissent appliquer cette mesure législative concernant les petites entreprises, le gouvernement risque de n'être prêt à agir que lorsqu'il sera trop tard. Le ministre aurait-il l'obligeance d'indiquer à la Chambre à quel moment on présentera un bill sur les obligations de développement de la petite entreprise?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, le député dans sa question s'est référé au fait que le ministre des Finances a déjà eu l'occasion, dans un communiqué de presse, d'indiquer les lignes directrices qui gouverneront cette technique. Je peux l'assurer que le ministère des Finances et le ministère de la Justice travaillent très intensément à la préparation de la loi. Le ministre avait bien indiqué, lorsqu'il avait déposé la motion de voies et moyens en avril, qu'il voulait que cette loi, après avoir été déposée, soit discutée suffisamment pour qu'on connaisse la façon et les articulations de sa mise en opération. De plus j'aimerais dire que le ministre des Finances désire toujours que cette mesure soit disponible pour les hommes d'affaires le plus rapidement possible.

[Traduction]

M. Riis: J'ai une brève question à poser, madame le Président. Est-il vrai que le ministre envisage maintenant d'exclure le capital d'exploitation de cette mesure législative?

[Français]

M. Bussières: Madame le Président, les termes exprimés dans le communiqué de presse émis récemment par le ministre des Finances sont ceux qui gouvernent cette technique, et il n'y a rien de changé depuis l'émission de ce communiqué de presse.

* * *

[Traduction]

LA FONCTION PUBLIQUE

LA NOMINATION D'UN CONTRÔLEUR GÉNÉRAL DU PERSONNEL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Madame le Président, je voudrais poser une question au président du Conseil du Trésor. La gestion des ressources humaines est tout aussi importante que la gestion des capitaux. La formation et le perfectionnement constituent un élément essentiel de la planification des ressources humaines. Étant donné par ailleurs que le rapport de la Commission Lambert, le rapport d'Avignon et bien d'autres rapports ainsi que le dernier rapport du contrôleur général sont d'accord sur ce point, le ministre peut-il confirmer qu'à une époque où les nouvelles méthodes,

Questions orales

les nouveaux programmes et les techniques nouvelles sont à l'honneur, il envisage sérieusement la possibilité de nommer un contrôleur général du personnel afin de permettre au gouvernement de maintenir, voire d'améliorer la qualité de la Fonction publique et que ce contrôleur du personnel sera chargé, entre autres choses, de mettre en place un nouveau programme de formation et de perfectionnement du personnel?

• (1150)

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, permettez-moi d'abord de remercier le député d'Ottawa-Vanier pour l'intérêt qu'il porte à toute cette question. La Commission Lambert et la Commission D'Avignon ont toutes deux recommandé cette nomination.

Par conséquent, à titre de responsable de l'examen de ces recommandations, je soumettrai à mes collègues des propositions relatives à la nomination d'un titulaire pour ce poste. Le gouvernement actuel estime, comme tous les députés de la Chambre, j'en suis sûr, que les ressources humaines priment sur les ressources financières en ce qui concerne la gestion des affaires du pays.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

LA PROPOSITION CONCERNANT L'ACHAT DE NORDAIR—LES MESURES PRISES

M. J. R. Ellis (Prince Edward-Hastings): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Il y a une dizaine de jours, il a confié à l'un de ses collègues qu'au cours des prochains jours, il soumettrait une proposition à l'acheteur éventuel de Nordair. Peut-il nous dire qui est cet acheteur éventuel et comment il a réagi à sa proposition?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. J'ai déclaré que mes collaborateurs avaient fixé un certain nombre de critères et d'objectifs qui devraient être respectés. Plus tard, à l'extérieur de la Chambre, j'ai dit que je communiquerais avec l'un des acheteurs éventuels, le groupe dirigé par la Société d'investissement Desjardins, afin de déterminer s'il est en mesure de réaliser certains des objectifs que nous avons en vue. Les consultations sont actuellement en cours, et je devrais être informé de leur résultat d'ici quelques jours.

* * *

LES LOTERIES

L'UTILISATION DES INTÉRÊTS ACCUMULÉS

L'hon. Steven E. Paproski (Edmonton-Nord): Madame le Président, étant donné qu'il y a \$750,000 d'intérêts accumulés sur les fonds de loterie non réclamés, le ministre commencera-t-il à distribuer des bourses d'étude et d'internat, ainsi que des octrois à nos jeunes athlètes, avant que ceux-ci ne partent s'installer aux États-Unis, et à aider les arts et la culture? En effet, le secrétaire d'État se plaint qu'il n'a pas assez d'argent dans ses coffres.